

M O N A T[®]

PASSPORT

2025



1er août 2024

Les présentes conditions générales régissent l'inscription et la participation des partenaires commerciaux à Passport 2025 à Punta Cana, en République dominicaine, qui se tiendra du 4 au 7 mai 2025.

CONDITIONS GÉNÉRALES

- Seuls les partenaires de marché en règle avec MONAT Global Corp, MONAT Global Canada ULC, MONAT Global UK LTD, MONAT Global Poland sp. z o.o., MONAT Global Spain, S.L., MONAT Natural Europe Limited filiales MONAT Global Lithuania, MONAT Global Australia, PTY LTD, MONAT Global Australia PTY LTD trading as MONAT Global New Zealand, MONAT Global France, SAS, ou MONAT Natural Europe Limited trading as MONAT Global Europe (collectivement, "MONAT") sont éligibles pour participer à MONAT Passport 2025 Punta Cana (ci-après "Passport 2025").
- Un partenaire de marché ne s'étant pas qualifié pour le voyage ne peut, en aucun cas, être inscrit comme occupant additionnel d'une chambre d'hôtel d'un partenaire de marché qualifié. Si cela est découvert, le partenaire commercial qualifié qui a inscrit cet occupant perdra ses frais d'inscription, et le partenaire commercial non qualifié ainsi que cet occupant perdront leur droit d'assister à Passport 2025.
- Une carte d'identité avec photo émise par le gouvernement est requise pour obtenir votre badge d'identification.
- L'inscription d'invités est sujette aux limites quant à la capacité et se fera sur la base du premier arrivé, premier servi.
- MONAT n'est aucunement obligée d'accommoder d'invités additionnels aux événements pour partenaires de marché.
- Tous les invités sont responsables de leurs frais de voyage, à moins qu'ils soient clairement indiqués comme « Récompense » pour l'échelon atteint.
- Les excursions, certains repas et autres éléments qui ne sont pas expressément mentionnés dans le programme du voyage sont à la charge du voyageur, le cas échéant.
- Aucune compensation ou hébergement de remplacement ne sera offert aux personnes qui ne participent pas au voyage. Le voyage n'a aucune valeur monétaire si un partenaire de marché n'est pas en mesure d'y participer, que ce soit son choix ou en raison de circonstances personnelles. Aucun montant ne sera payé ou remboursé si un partenaire de marché décide de ne pas participer ou ne peut pas participer à Passport 2025. **AUCUNE EXCEPTION NE SERA FAITE.**
- Le Partenaire de Marché assume toute responsabilité pour son conjoint, son invité ou tout enfant l'accompagnant et libère MONAT de toute responsabilité pour ce conjoint, cet invité et ces enfants en considération du fait que MONAT permet au Partenaire de Marché et à tout conjoint ou invité du Partenaire de Marché d'assister à Passport 2025. Chaque Partenaire de Marché, pour lui-même et au nom de tout conjoint ou invité du Partenaire de Marché, libère MONAT, ses dirigeants, administrateurs, employés et agents de toute responsabilité découlant de ou en rapport avec

Passeport 2025, et de toute activité en rapport avec Passeport 2025.

- Les Partenaires de Marché qui se qualifient pour le Niveau 1 (les qualifications de Niveau sont incluses dans les FAQ du Passeport MONAT 2025) auront l'option de payer pour amener un invité adulte qui n'est pas un Partenaire de Marché pour partager leur hébergement à l'hôtel dans le cadre de la récompense du Niveau 1. Des frais non remboursables de 499 \$ US seront portés à votre carte de crédit ou de débit au moment de l'enregistrement. Le billet d'avion des invités inscrits n'est pas inclus. Les frais d'inscription non remboursables comprennent : l'hébergement à l'hôtel, la participation au programme de repas tout compris, un badge d'invité, l'accès à la session générale et à la réception de clôture. Ne sont pas inclus : les billets d'avion, les cadeaux sur place, les cadeaux ou toute autre inclusion d'un partenaire commercial qui n'est pas expressément mentionnée ici. Les invités enregistrés âgés de moins de 18 ans peuvent partager les chambres d'hôtel du partenaire commercial qualifié conformément aux politiques de l'hôtel; toutefois, les invités âgés de moins de 18 ans ne peuvent pas assister à des événements officiels nécessitant une accréditation d'invité enregistré. Le coût d'une chambre pour trois ou quatre personnes sera payable à votre arrivée, s'il y a lieu et selon la disponibilité.
- Si vous décidez d'emmener un enfant lors du voyage Passport 2025 :
 - Il est interdit aux enfants d'assister aux sessions, aux réceptions ou aux activités planifiées par MONAT.
 - Vous êtes entièrement responsable du coût des invités additionnels dans votre chambre, et s'il y a lieu, ces coûts seront payables directement à l'hôtel au moment de l'enregistrement à l'hôtel.
 - Tous les frais de voyage, y compris le billet d'avion et le transport terrestre, sont la responsabilité de la personne qui s'est méritée le voyage.
 - Le respect de toutes les lois et réglementations relatives aux voyages internationaux de mineurs relève de la seule responsabilité du voyageur.
- MONAT se réserve le droit de modifier les dates du voyage, les inclusions ou les spécificités du programme à tout moment, et peut même annuler le voyage pour toute raison hors du contrôle raisonnable de MONAT ou du centre de villégiature pour le voyage, y compris mais non limité à "Actes de Dieu", troubles civils, guerre, perturbation du transport, conditions météorologiques, urgence nationale, pandémies, action gouvernementale, grèves, ou toute autre circonstance que MONAT ou le centre de villégiature, à leur seule discrétion, jugent comme rendant Passeport 2025 impraticable, impossible ou dangereux, tel que déterminé par MONAT à sa seule et unique discrétion. Si de telles circonstances nécessitent l'annulation du voyage, MONAT ne sera pas responsable de tout dommage, perte, responsabilité, coût ou dépense qu'un Partenaire de Marché ou le conjoint, l'invité ou les enfants du Partenaire de Marché peuvent encourir, même si MONAT est informé de la possibilité de tels dommages ; MONAT ne sera pas non plus obligé de reprogrammer le Passeport 2025 ou de fournir une compensation séparée ou additionnelle de quelque nature que ce soit.
- Chaque partenaire de marché qui participe à Passeport 2025 comprend qu'il y a un certain danger à participer à Passeport 2025 et qu'il existe une possibilité de blessure physique pouvant aller jusqu'à la mort. MONAT encourage fortement tous les Partenaires de Marché et leurs invités à rester sur la propriété du centre de villégiature pendant le Passeport 2025. MONAT ne sera pas responsable de toute blessure physique ou perte monétaire qu'un Partenaire de Marché ou le conjoint, l'invité ou les enfants d'un Partenaire de Marché peuvent subir pendant l'assistance de Passeport 2025, en considération de MONAT permettant au Partenaire de Marché et à tout conjoint, invité ou enfant du Partenaire de Marché d'assister à Passeport 2025. Chaque Partenaire de Marché, pour lui-même et au nom de tout conjoint, invité ou enfant du Partenaire de Marché, libère MONAT, ses dirigeants, administrateurs, employés et agents de toute responsabilité découlant de ou en rapport avec Passeport 2025 et toute activité en rapport avec Passeport 2025. De plus, comme condition de participation à Passeport 2025, le Partenaire de Marché accepte d'indemniser, de défendre et de dégager MONAT, sa société mère, ses filiales et ses affiliés de toute responsabilité découlant de la participation à Passeport 2025 du Partenaire de Marché et du conjoint, de l'invité ou des enfants du Partenaire de Marché, ou de toute mauvaise utilisation des installations par le Partenaire de Marché ou ce conjoint, cet invité ou ces enfants, sauf dans la mesure où de tels dommages découlent directement d'une mauvaise conduite délibérée de MONAT.

- Sans la libération et l'indemnisation du Partenaire de Marché par MONAT tel que stipulé dans le paragraphe ci-dessus, MONAT ne permettra pas au Partenaire de Marché ou à son conjoint, son invité ou ses enfants d'assister à Passeport 2025. Si le Partenaire de Marché n'accepte pas les termes de cette décharge et de cette indemnité, le Partenaire de Marché ne doit pas et ne peut pas participer à Passport 2025. En participant à Passport 2025, chaque partenaire de marché confirme qu'il accepte la clause de décharge et d'indemnisation mentionnée dans le paragraphe ci-dessus. Tous les participants devront signer une décharge de responsabilité lorsqu'elles ramassent leur badge d'identité.
- En participant à Passeport 2025, le Partenaire de Marché, au nom du Partenaire de Marché, et au nom de chaque conjoint, invité ou enfant du Partenaire de Marché, consent à ce que des entrevues, des photographies, des enregistrements audio, des enregistrements vidéo et leur diffusion, publication, exposition ou reproduction soient utilisés pour des nouvelles, des diffusions sur le web, des objectifs promotionnels, des télédiffusions, de la publicité, l'inclusion sur des sites web, ou tout autre objectif par MONAT et ses affiliés et représentants, sans aucun autre paiement au Partenaire de Marché ou au conjoint, invité ou enfant du Partenaire de Marché. Chaque partenaire de marché, en son nom et au nom de son conjoint, son invité ou ses enfants, libère MONAT, ses partenaires et chacune des personnes impliquées de toute responsabilité liée à la prise, l'enregistrement, la numérisation ou la publication d'entrevues, de photos, d'images numériques ou d'enregistrements audio ou vidéo.
- En participant à Passport 2025, le Partenaire de Marché, au nom du Partenaire de Marché et au nom du conjoint, de l'invité ou des enfants de chaque Partenaire de Marché, renonce à tous les droits qu'ils peuvent avoir à toute réclamation de paiement ou de redevances en relation avec toute exposition, diffusion en continu, webcasting, télévision ou autre publication, indépendamment du fait qu'un droit d'entrée ou de parrainage soit facturé, et ils renoncent également à tout droit d'inspecter ou d'approuver toute photo, vidéo ou enregistrement audio pris par MONAT ou par la personne ou l'entité désignée pour le faire par MONAT.
- Les qualifiés qui participent au Passeport 2025 seront seuls responsables des impôts sur le revenu attribuables à la compensation non-monnaire en raison du fait que MONAT paie pour les voyages d'incitation et autres récompenses non-monnaies. Dans certaines circonstances, la valeur du voyage incitatif peut être signalée à l'autorité fiscale compétente, conformément aux lois fiscales du pays. S'il y a lieu, l'hébergement et le billet d'avion payés par MONAT seront déclarés à l'autorité fiscale. Les partenaires de marché qui s'inscrivent mais qui n'assistent pas à l'événement ou sont incapables d'y assister demeureront responsables de la valeur imposable des coûts non remboursables encourus par MONAT. Voici un exemple de la valeur imposable du voyage qui s'appliquerait si un partenaire de marché est incapable d'y participer : un minimum d'une nuit à l'hôtel, les taxes perçus par l'hôtel et les frais de centre de villégiature. Le cas échéant, les billets d'avion non remboursables payés par MONAT seront inclus dans la déclaration de revenus imposables selon les lignes directrices concernant l'imposition en vigueur dans votre pays au moment de ce voyage.
- Si vous vous inscrivez à Passport et que vous n'y assistez pas, vous serez soumis à une amende de 1 000 USD de la part de MONAT pour récupérer le coût du voyage, sous réserve d'un examen au cas par cas.
- Avant la **notification officielle** de l'accomplissement aux Partenaires de Marché qualifiés, toutes les informations concernant le statut et la qualification sont non officielles et sujettes au changement et à la vérification par MONAT. Plusieurs facteurs pourraient contribuer au changement de statut ou de l'admissibilité.
- Une invitation écrite par courrier électronique ou postal, envoyée par le département des événements de MONAT Global Corp, est la seule forme de **notification officielle** reconnue. Les appels téléphoniques, les conversations de personne à personne, les messages textuels, les publications sur les médias sociaux et les courriels ou courriers postaux provenant de départements autres que le département des événements de MONAT Global Corp sont des exemples de communications qui ne constitueraient **pas une notification officielle de qualification**.
- Les partenaires commerciaux bénéficiant du Passeport 2025 ne peuvent pas vendre, substituer, transférer ou

réattribuer leur réservation pour le Passeport 2025.

CONDITIONS D'ACCEPTATION DU TRANSPORT AÉRIEN PAYÉ PAR MONAT

- Le voyage aller-retour en avion de et vers l'aéroport international de Punta Cana (PUJ) sera fourni par MONAT pour un (principal) Partenaire de Marché par numéro d'identification de Partenaire de Marché (MPID) qualifiant, sauf là où il est expressément indiqué comme "Récompense" pour le niveau de qualification respectif.
- Les voyages en avion doivent être réservés au tarif le plus bas disponible et pour les voyages aux dates prévues du programme : du 4 au 7 . Mai 2025.
- Il peut être demandé aux voyageurs d'effectuer jusqu'à une correspondance dans chaque direction du vol si cela permet à MONAT de réaliser une économie de 200,00 USD ou plus et si la durée de la correspondance est inférieure à 2 heures entre les vols.
- Si des vols sans escale sont disponibles sur votre marché et que la différence de tarif est inférieure à 200,00 \$ US par rapport au tarif de correspondance le plus bas disponible, les vols sans escale seront autorisés.
- Toute demande de voyage à des jours autres que les dates prévues du programme , du 4 au 7 Mai 2025 , sera sujet à l'approbation écrite de MONAT. MONAT n'est pas obligée de prendre en charge les billets d'avion pour des voyages en dehors des dates spécifiées.
- Le partenaire de marché doit réserver ses billets d'avion auprès de l'agence partenaire de MONAT. Les billets réservés directement auprès des compagnies aériennes, ou par tout autre moyen, NE SONT PAS REMBOURSABLES.
- Les bagages enregistrés, l'attribution de sièges préférentiels et les autres frais accessoires des compagnies aériennes sont à la charge du voyageur.
- Une fois le billet émis, les frais de changement de compagnie aérienne sont à la charge du voyageur, le cas échéant.
- Le partenaire de marché doit partir de et revenir à l'aéroport commercial le plus proche de l'adresse liée au numéro d'identification du partenaire de marché.
- Les escales ne sont pas autorisées.
- Les demandes de vols sur des compagnies aériennes spécifiques/préférées ne doivent pas affecter le montant total des billets d'avion à payer par MONAT.
- Même si vous devez parcourir une plus longue distance depuis l'adresse liée à votre numéro d'identification de partenaire de marché, MONAT ne vous proposera pas d'arrangements spéciaux (par exemple, hébergement à l'hôtel d'une nuit parce que « mon vol jusqu'à la destination est trop long »). Cependant, MONAT ne demandera pas aux voyageurs de faire plus d'un arrêt dans chaque direction, à moins que leur ville d'origine ne nécessite une double correspondance en raison des itinéraires standard des compagnies aériennes. De plus, les vols de nuit ne seront pas requis comme condition pour que le voyage soit couvert.
- Les frais liés aux retards de voyage, aux correspondances manquées, aux événements météorologiques ou à d'autres perturbations du voyage, y compris, mais sans s'y limiter, l'hébergement pour la nuit en cas de correspondances manquées, de vols annulés, de départs anticipés, de négligence et/ou de circonstances personnelles, sont à la charge du voyageur.
- L'assurance voyage et les permis ou vaccins nécessaires pour les vols d'escale aux États-Unis ou dans tout autre pays sont à la charge du voyageur.